



Arrêté temporaire n°23-AT-0468
Portant réglementation de la circulation

BOULEVARD ROBERT BARRIER

Objet : Messe de
rentrée

Interdiction de
stationnement

Le 3 septembre 2023

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de la Paroisse des Douzes Apôtres des Pays d'Aix, représentée par Monsieur Eude Bouvier,

Considérant que l'organisation de la Messe de rentrée rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 03/09/2023 BOULEVARD ROBERT BARRIER,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 03/09/2023 de 06h00 à 14h00, la circulation des véhicules est interdite BOULEVARD ROBERT BARRIER dans sa portion comprise entre l'établissement le Gelato et la mise à l'eau des bateaux après le pont ainsi que dans sa portion comprise entre le côté NORD de l'établissement l' Aquarium et la mise à l'eau des bateaux.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée au **Directeur de Cabinet et au Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Paroisse des Douze Apôtres
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget

Arrêté N° 23-AT-0468
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 14/08/2023



**Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL**

Arrêté N° 23-AT-0468
2/2